

* OBJETS :

- Deux reliquaires d'applique :

Bois peint et feuille d'argent

Emplacement : sacristie

XVIIIème siècle

- Un coffre reliquaire architecturé :

Bois peint gris avec des rehauts d'or. Style néo-classique.

Emplacement : sacristie

XVIIIème siècle

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de MONT DE MARSAN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 17 DEC. 2002

Le Préfet

Pour le Maire,
Le Secrétaire Général

Jean-Paul CELET